

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41<sup>e</sup> année – N° 23 – Mercredi 12 juin 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Arrêté concernant l'élection des député-e-s jurassiens au Conseil national

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 3 à 8, 16 à 46 et 76a de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques<sup>1)</sup>,

vu les articles 7a à 16 de l'ordonnance fédérale du 24 mai 1978 sur les droits politiques<sup>2)</sup>,

vu l'article 78a de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques<sup>3)</sup>,

arrête:

#### Article premier Date de l'élection

L'élection des deux député-e-s de la République et Canton du Jura au Conseil national se déroulera le dimanche 20 octobre 2019.

#### Art. 2 Organisation du scrutin

La Chancellerie d'Etat:

- dirige et surveille les opérations électorales;
- reçoit et met au point les listes de candidates ou candidats;
- récapitule les résultats de l'élection.

#### Art. 3 Listes des candidates et candidats

<sup>1</sup> Les listes de candidates et candidats doivent être remises à la Chancellerie d'Etat au plus tard le lundi 26 août 2019, à 12 heures. Chaque liste doit porter la signature manuscrite des candidates et candidats et d'au moins 100 électrices ou électeurs domiciliés dans le Canton.

<sup>2</sup> Tout parti politique est dispensé de l'obligation de fournir les signatures de 100 électeurs ou électrices lorsque les deux conditions suivantes sont remplies:

- Le parti s'est fait enregistrer dans les règles par la Chancellerie fédérale au plus tard au 31 décembre 2018;
- Il a eu, pour la législature qui s'achève, une représentante ou un représentant au Conseil national dans le canton ou a obtenu au moins trois pour cent des suffrages lors du renouvellement intégral du Conseil national du 18 octobre 2015.

<sup>3</sup> Le parti qui remplira les deux conditions devra uniquement déposer les signatures valables de tous les candidates et candidats, de la présidente ou du président et de la secrétaire ou du secrétaire du parti. Cette disposition s'applique à toutes les listes de candidates et de candidats d'un parti dans un même arrondissement électoral.

<sup>4</sup> La procédure de récolte des signatures est réglée par les prescriptions de la Chancellerie fédérale auxquelles les partis doivent se conformer.

#### Art. 4 Signatures

<sup>1</sup> Aucun électeur ou électrice ne peut signer plus d'une liste de candidates et candidats.

<sup>2</sup> Il ou elle ne peut pas retirer sa signature après le dépôt de la liste.

#### Art. 5 Corrections

Les mandataires peuvent, au besoin, corriger ou compléter une liste jusqu'au lundi 2 septembre 2019 à 12 heures au plus tard.

#### Art. 6 Apparentements

Les déclarations d'apparentement doivent parvenir à la Chancellerie d'Etat au plus tard le lundi 2 septembre 2019, à 12 heures.

#### Art. 7 Electeurs - électrices

Les député-e-s au Conseil national sont élu-e-s par:

- les Suisses et les Suissesses, âgé-e-s de dix-huit ans et domicilié-e-s dans le Canton;
- les Suisses et les Suissesses de l'étranger, âgé-e-s de dix-huit ans, s'ils/elles sont inscrit-e-s dans le registre des électeurs de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- les gens du voyage votant dans leur commune d'origine.

#### Art. 8 Entrée en vigueur

<sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

<sup>2</sup> Il est communiqué:

- à la Chancellerie fédérale;
- au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 28 mai 2019

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

<sup>1)</sup> RS 161.1

<sup>2)</sup> RS 161.11

<sup>3)</sup> RSJU 161.1

République et Canton du Jura

## Arrêté concernant l'élection des deux député-e-s représentant la République et Canton du Jura au Conseil des Etats

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
vu l'article 150 de la Constitution fédérale<sup>1)</sup>,

vu les articles 22, alinéa 4, 24 et 71 à 78 de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques<sup>2)</sup>,

arrête:

### Article premier Date de l'élection

L'élection des deux député-e-s représentant la République et Canton du Jura au Conseil des Etats se déroulera le dimanche 20 octobre 2019.

### Art. 2 Organisation du scrutin

La Chancellerie d'Etat:

- dirige et surveille les opérations électorales;
- reçoit et met au point les listes des candidates et candidats;
- récapitule les résultats de l'élection.

### Art. 3 Liste des candidates et candidats

Les listes de candidates et candidats doivent être remises à la Chancellerie d'Etat au plus tard le lundi 26 août 2019, à 12 heures. Chaque liste doit porter la signature manuscrite des candidates et candidats et d'au moins 50 électrices ou électeurs domicilié-e-s dans le Canton.

### Art. 4 Signatures

<sup>1</sup> La candidature, une fois signée, ne peut plus être déclinée.

<sup>2</sup> Aucun signataire ne peut signer plus d'une liste.

### Art. 5 Corrections

Les mandataires peuvent, au besoin, corriger une liste jusqu'au lundi 2 septembre 2019, à 12 heures au plus tard. Un complément de liste ne peut intervenir que si un candidat ou une candidate devient inéligible. Ce complément doit être apporté, le cas échéant, jusqu'au lundi 7 octobre 2019, à 12 heures au plus tard.

### Art. 6 Electeurs - électrices

Les député-e-s au Conseil des Etats sont élu-e-s par:

- les Suisses et les Suissesses, âgé-e-s de dix-huit ans et domicilié-e-s depuis trente jours dans le Canton;
- les Suisses et les Suissesses de l'étranger, âgé-e-s de dix-huit ans, s'ils/elles sont inscrit-e-s dans le registre des électeurs de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- les étrangers et les étrangères, âgé-e-s de dix-huit ans et domicilié-e-s en Suisse depuis dix ans et dans le Canton depuis un an;
- les gens du voyage votant dans leur commune d'origine.

### Art. 7 Entrée en vigueur

<sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

<sup>2</sup> Il est communiqué:

– au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 28 mai 2019

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

<sup>1)</sup> RS 101

<sup>2)</sup> RSJU 161.1

Service du développement territorial

## Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

### Mise à l'enquête publique

**Commune:** Delémont  
**Lieu:** 2800 Delémont  
**Requérante:** BG Ingénieurs Conseils SA,  
Rue de la Molière 22, 2800 Delémont

#### Projets:

- S-175134.1 Station transformatrice St-Sébastien  
– Nouvelle construction sur la parcelle N° 3098
- L-177097.3 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Saint-Sébastien et La Générale  
– Suppression de la liaison existante entre les stations Varin et La Générale pour permettre les raccordements avec un nouveau câble de la station Saint-Sébastien
- L-231599.1 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Saint-Sébastien et Varin  
– Nouvelle liaison souterraine

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BG Ingénieurs Conseils SA, Rue de la Molière 22, 2800 Delémont au nom des Services industriels de Delémont, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Les dossiers seront mis à l'enquête du 12 juin jusqu'au 12 juillet 2019 dans la commune de Delémont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projets  
Route de la Pâla 100  
1630 Bulle

Delémont, le 3 juin 2019

Service du développement territorial

## Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

### Mise à l'enquête publique

**Commune:** Boécourt  
**Lieu:** 2856 Boécourt  
**Requérante:** BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83,  
2800 Delémont

#### Projets:

- L-185480.3 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Noire Fontaine et Montvallats  
– Reprise du câble alimentant la station Montavon pour permettre le raccordement de la station Montvallats

L-111494.2 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Montvallats et Montavon  
– Nouvelle liaison souterraine

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Les dossiers seront mis à l'enquête du 12 juin jusqu'au 12 juillet 2019 dans la commune de Boécourt.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projets  
Route de la Pâla 100  
1630 Bulle

Delémont, le 3 juin 2019

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation des projets  
d'installations électriques**

**Mise à l'enquête publique**

**Commune:** Courtedoux

**Lieu:** 2905 Courtedoux

**Requérante:** BKW Energie AG, Bahnhofstrasse 20, 3072 Ostermundigen

**Projets:**

L-118296.11 Ligne mixte 50 kV entre les postes de Porrentruy et Courtemaîche 1  
– Déplacement d'un tronçon de la ligne aérienne du mât 125 au mât 134 afin de permettre l'extension de l'entreprise Recomatic

L-209468.3 Ligne mixte 16 kV entre les stations Bure Nord A16 et Réservoir  
– Déplacement d'un tronçon de la ligne aérienne du mât 125 au mât 134 et mise en câble sur le mât 126 afin de permettre l'extension de l'entreprise Recomatic

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie AG, Bahnhofstrasse 20, 3072 Ostermundigen au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Les dossiers seront mis à l'enquête du 12 juin jusqu'au 12 juillet 2019 dans la commune de Courtedoux.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure

administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projets  
Route de la Pâla 100  
1630 Bulle

Delémont, le 3 juin 2019

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Boécourt / Séprais

#### Assemblée bourgeoise, mardi 25 juin 2019, à 20 h, au bureau de la Bourgeoisie à Boécourt

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 18 décembre 2018
2. Présentation et approbation des comptes 2018 et des dépassements budgétaires
3. Prendre connaissance et voter un crédit pour l'acquisition d'un nouveau programme informatique
4. Donner les compétences au conseil bourgeois pour l'achat de la parcelle forestière N° 865, d'une surface 87.80 ares, du ban de Boécourt
5. Divers

Boécourt, le 6 juin 2019

### Boécourt

#### Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 3 juin 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

- ⇒ **Route Principale (Sortie Ecopoint)**  
– Pose d'un double miroir

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Boécourt, le 5 juin 2019

Le Conseil communal

### Les Bois

#### Conseil général, lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019, à 20 h, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14.01.2019
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2018  
b) Discuter et approuver les comptes 2018
6. Discuter et approuver l'octroi d'une subvention communale de Fr. 10400.– à M. Claude Schaffter, de Montfaucon, pour des travaux d'isolation effectués à son immeuble Rue du Doubs 2
7. a) Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 1500 m<sup>2</sup> (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le secteur de l'Orée à M. Stéphane Jaberg, Les Bois, en vue de l'implantation d'un dépôt pour une entreprise de construction  
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette transaction
8. a) Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 2800 m<sup>2</sup> (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le

secteur de l'Orée à l'Entreprise Joly Voyage, à La Chau-de-Fonds, en vue de la construction d'un garage et bureaux pour une entreprise de voyage

- b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette transaction
9. Traitement du postulat de M. Pierre-Yves Dubois (PSJ/Les Verts) intitulée « Un petit plus pour la nature et la convivialité au village »
10. Election d'un membre à la commission de promotion économique

Au nom du Conseil général

La présidente: Andrée Guenat

### Boncourt

#### Assemblée communale ordinaire, lundi 24 juin 2019, à 20 h, à l'Aula de l'école primaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 8 avril 2019.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018 et voter les dépassements budgétaires.
3. Divers et imprévus.

Boncourt, le 7 juin 2019

Le Conseil communal

### Bonfol

#### Assemblée communale ordinaire, mercredi 26 juin 2019, à 20 h, à la salle communale

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2018.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 190000.– à couvrir par voie d'emprunt, destiné à la démolition et à la reconstruction complète du pont de la Grenière. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
4. Divers.

Bonfol, le 7 juin 2019

Le Conseil communal

### Clos du Doubs

#### Assemblée communale, mardi 25 juin 2019, à 20 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réalisation d'un parking sur la parcelle N° 140, route de St-Hippolyte, à Saint-Ursanne; voter le crédit de Fr. 50000.– nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable
4. Prendre connaissance et approuver le projet de démolition de l'annexe du bâtiment de la rue du Quartier 18, à Saint-Ursanne; voter le crédit de Fr. 210000.– nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
5. Décider la réalisation du plan général d'alimentation en eau; voter le crédit de Fr. 55000.– nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement
6. Informations communales: réfection vieille ville de Saint-Ursanne
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Les comptes 2018 sont disponibles sur le site Internet et auprès de l'administration communale. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 7 juin 2019

Conseil communal

## Courtételle

### Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 6 juin 2019, les plans suivants:

#### Plan spécial « Ruisseau de Châtillon »

- Plan des équipements
- Plan d'occupation du sol
- Prescriptions

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

La présente décision annule et remplace la décision d'approbation de la Section de l'aménagement du territoire du 26 mars 2019.

Courtételle, le 11 juin 2019

Le Conseil communal

## Courtételle

### Règlementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 13 février 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante pour la rue de l'Avenir:

#### Restriction de circulation

##### Rue de l'Avenir

Pose d'un nouveau signal OSR 2.13 « Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles » avec panneau « Accès Z.I. et riverains autorisés – Transit interdit » aux deux extrémités de la rue de l'Avenir.

Le plan de la signalisation sur lequel figurent la restriction de circulation et la signalisation fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat communal.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les **30 jours**. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat communal, rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle.

Courtételle, le 5 juin 2019

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Develier

### Assemblée communale ordinaire, lundi 24 juin 2019, à 19 h 30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 29 avril 2019 publié sur le site internet de la Commune;
2. Présentation des comptes 2018 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts de budgets, décision;
3. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Allison Anna Braus, ressortissante des Etats-Unis, domiciliée à Develier;
4. Divers.

Develier, le 3 juin 2019

Conseil communal

## Les Enfers

### Assemblée communale ordinaire, lundi 24 juin 2019, à 20 h 15, à l'école, salle communale au 1<sup>er</sup> étage

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.\*
2. Discuter et approuver les comptes 2018 et voter les dépassements budgétaires.\*
3. Retour sur l'assemblée communale du budget de décembre 2018.
5. Vente d'une portion de terrain d'environ 150 m<sup>2</sup> sur la parcelle N° 0021 à M. Samuel Oberli.
5. Statuer sur l'extinction nocturne de l'éclairage public pour une période d'essai.
6. Divers et imprévus.

\* Le procès-verbal de la dernière assemblée et les comptes 2018 sont à disposition au secrétariat communal et sur le site Internet de la commune.

Le Conseil communal

## Les Genevez

### Règlementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 27 mai 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

#### ⇒ Rue de l'Indépendance, devant les bâtiments N° 8 et N° 13

- Pose du signal OSR 2.49 « Interdiction de s'arrêter » avec plaques complémentaires « Des deux côtés » et « Excepté bus scolaire »

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Les Genevez, le 4 juin 2019

Le Conseil communal

**Haute-Sorne****Séance du Conseil général,  
mardi 25 juin 2019, à 19h30, à la Halle  
de gymnastique, à Bassecourt****Avant la séance, à 18h30, séance d'information concernant le Plan Spécial «Au Cœudret, à Bassecourt»**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 21 mai 2019.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2018 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message N° 137 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019).
6. Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 449000.– TTC pour la réfection de la rue de l'Ecole à Berlincourt (Message N° 138 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019).
7. Prendre connaissance et statuer sur la nouvelle dépense périodique de CHF 170745.– pour les années 2020 et 2021 de la nouvelle ligne de transport public de Haute-Sorne. (Message N° 139 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019).
8. Réponse à la question écrite N° 41, déposée par le groupe PS-Verts, le 6 novembre 2018, intitulée: «Stand de tir de Soulce: installation de récupérateurs de balles».
9. Réponse à la question écrite N° 42, déposée par le groupe PS-Verts le 6 novembre 2018, intitulée: «Stand de tir de Soulce: au-delà de 2020».
10. Réponse à la question écrite N° 43, déposée par le groupe PCSI le 6 novembre 2018, intitulée: «Réflexions pour un approvisionnement en eau potable durable».
11. Réponse à la question écrite N° 47, déposée par le groupe PDC, le 26 février 2019, intitulée: «Décharge Es-Chaibles, au lieu-dit Essert Jacques, village de Bassecourt».
12. Traiter le postulat N° 9 «Sauver des vies» déposé par le groupe UDC le 11 décembre 2018.
13. Traiter la motion N° 17 «Marché couvert» déposé par le groupe PS-Verts le 26 février 2019.
14. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par M. Zoran Rajic et son épouse Daliborka Rajic et de leurs enfants Adrian et Irina.
15. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par M<sup>me</sup> Fatima Humard.

Haute-Sorne, le 4 juin 2019

Au nom du bureau du Conseil général  
Gérald Steiner, Président**Muriaux****Assemblée communale ordinaire,  
mercredi 3 juillet 2019, à 20h, à l'Ecole des Emibois**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approuver les comptes communaux 2018 et voter les dépassements budgétaires
3. Voter un crédit de Fr. 15000.– pour la modification de l'éclairage public
4. Approuver les modifications des articles 17 et 49 du règlement communal d'organisation
5. Statuer sur une demande de naturalisation
6. Informations du Conseil communal sur divers dossiers
7. Divers et imprévus

*Le règlement mentionné sous point 4 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal**20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.*

Muriaux, le 12 juin 2019

Conseil communal

**Le Noirmont****Assemblée communale ordinaire,  
lundi 24 juin 2019, à 20h, Aula des Espaces scolaires**

Ordre du jour :

1. Comptes 2018: examiner, approuver les comptes et voter les dépassements de budget.
2. Voter un crédit de Fr. 27000.– pour la mise à disposition d'un véhicule Mobility sur 2 ans. Financement par liquidités courantes.
3. Voter un crédit de Fr. 32000.– pour la remise en état du chemin forestier pour l'accès aux Prés-Derrières. Financement par liquidités courantes.
4. Prendre connaissance des décomptes pour travaux ci-dessous, approuver les dépassements et consolider les crédits en emprunts fermes pour les objets suivants:
  - a) H18 – crédit pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> étape (rond-point village - pont Peupéguignot) (crédit de Fr. 4400000.– voté le 13.12.2011)
  - b) Projet de sylviculture C 2012 – 2015 (crédit de Fr. 550000.– voté le 27.6.2012)
  - c) Réfection place St-Hubert – vieille Eglise (crédit de Fr. 550000.– voté le 9.12.2013)
  - d) La Calame – achat de terrain à Frésard – Pagani – Froidevaux (crédit de Fr. 375350.– voté le 9.12.2013)
5. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Simoes Soares Ricardo Jorge.
6. Divers.

Le Conseil communal

**Val Terbi****Séance du Conseil général,  
mardi 25 juin 2019, à 18h, au Centre communal  
de Vicques – 1<sup>er</sup> étage**

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du Conseil général du 21 mai 2019
3. Questions orales et interventions
4. Ratification de la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur l'avenant aux statuts du syndicat de l'Ecole secondaire du Val Terbi
5. Ratification de la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur la consolidation du crédit de construction de CHF 76000.– pour la rénovation des locaux de direction
6. Approbation des comptes de l'exercice 2018 de la Commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier
7. Traitement de deux motions «Des défibrillateurs publics pour sauver des vies» et «Des défibrillateurs au service de la population»
8. Développement de l'interpellation «Pour que passe le Noctabus à Vermes»
9. Communications

Vicques, le 6 juin 2019

Au nom du Conseil général  
Président: Michel Darbellay  
Secrétaire: Esther Steullet

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes

**Assemblée extraordinaire de la paroisse,  
dimanche 7 juillet 2019, à 11 h 15,  
à la salle de paroisse, sous le temple, à Saignelégier**

Ordre du jour:

1. Votation d'un crédit d'investissement de Fr. 40 000.–
  - pour la réfection des cloches
  - pour le remplacement des jalousies

Le Conseil de paroisse

Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

**Assemblée ordinaire de la paroisse,  
vendredi 28 juin 2019, à 20 h 15,  
au Centre paroissial, à Porrentruy**

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Procès-verbal des dernières Assemblées
3. Comptes 2018
  - ratifier les dépassements budgétaires
  - approuver les comptes
4. Vie paroissiale
5. Divers

## Bassecourt / Berlincourt

**Assemblée de la Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, lundi 24 juin 2019, à 20 h,  
à la salle «Arc-en-Ciel» du complexe paroissial  
à Bassecourt**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée  
du 10 décembre 2018
2. Comptes 2018
3. Informations pastorales
4. Divers

## Avis de construction

### Bonfol

Requérant: Technoparc Cisa, Champ du Fol 216J, 2944 Bonfol. Auteur du projet: Pheulpin Marcel, Champ du Fol 216J, 2944 Bonfol.

Projet: changement d'affectation d'une partie d'une ancienne usine en parc de jeux à l'intérieur du bâtiment N° 216J et ouverture de deux portes, sur la parcelle N° 2908 (surface 28 695 m<sup>2</sup>), sise Champ du Fol. Zone d'affectation: zone de loisirs A (SA).

Dimensions principales: existantes. Dimensions portes: 110/210 et 100/200.

Genre de construction: portes: alu. Teinte: anthracite 7016.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2019 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 7 juin 2019

Le Conseil communal

### Courroux

Requérante: Padimmo SA, route de Courroux 22, 2800 Delémont. Auteure du projet: Virtuascan Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Projet: déconstruction partielle du bâtiment existant N° 3 (grange et annexes existantes) et assainissement des deux logements de la maison familiale existante avec l'aménagement d'un nouvel appartement dans les combles, construction d'un immeuble de 11 appartements en annexe contiguë à la maison familiale, avec couvert à voitures avec toiture à 1 pan de 17 places et réduits situés au Nord et au Sud sous le couvert. Aménagement de balcons-terrasses, projet global avec 14 appartements. PAC extérieure pour l'habitation à rénover et PAC intérieure pour la nouvelle construction, sur la parcelle N° 4105 (surface 1353 m<sup>2</sup>), sise Rue du Quenêt 3. Zone d'affectation: zone Centre CA.

Dimensions principales: longueur 15 m 22, largeur 36 m 30, hauteur 10 m, hauteur totale 12 m 65. Dimensions couvert-réduits Est: longueur 8 m, largeur 52 m 80, hauteur 4 m, hauteur totale 1 pan.

Genre de construction: matériaux: béton, brique terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage, teinte gris taupe. Toiture: tuile type « Toscane » et tuiles solaires, teinte bordeaux-rouge, pente 36° et 16°. Pente pour le couvert: 16°.

Dérogation requise: art. CA16 RCC « Aspect architectural ».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 juillet 2019 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, 13 juin 2019

Le Conseil communal

### Fahy

Requérants: Michelle et Jean Glaus, Champ Graitoux 42, 2902 Fontenais. Auteure du projet: Cosendey SA, Route de Cœuve 208, 2944 Bonfol.

Projet: reconstruction du bâtiment N° 98 après incendie: isolation int., pose d'une PAC géothermique, sur la parcelle N° 612 (surface 73 021 m<sup>2</sup>), sise Beauregard. Zone d'affectation: agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 19 m 68, largeur 18 m 86, hauteur 7 m 62, hauteur totale 10 m 08.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles TC, teinte rouge-orange idem préexistant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2019 au secrétariat communal de Fahy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 7 juin 2019

Le Conseil communal

### Fontenais

Requérante: Jean-Pierre Prudat SA, Champ du Chêne 13, 2950 Courtemaury. Auteure du projet: Bleyaert et Minger SA, Grand-Rue 21, 2900 Porrentruy.

Projet: construction de 3 maisons mitoyennes comprenant chacune un garage privé 2 places au sous-sol, une terrasse couverte et un couvert entrée. Pose de 6 PAC extérieures. Sur la parcelle N° 225 (surface 2719 m<sup>2</sup>), sise Chemin des Vaitcherons. Zone d'affectation: zone d'habitation HA.

Dimensions principales 1A/1B: longueur 20 m, largeur 17 m 13, hauteur 7 m 67, hauteur totale 7 m 67. Dimensions terrasse couverte: longueur 6 m, largeur 4 m, hauteur 4 m 10, hauteur totale 4 m 10. Dimensions entrées couvertes: longueur 3 m, largeur 2 m, hauteur 4 m 21, hauteur totale 4 m 21. Dimensions principales 2A/2B: longueur 20 m, largeur 17 m 13, hauteur 8 m 11, hauteur totale 8 m 11. Dimensions terrasse couverte: longueur 6 m, largeur 4 m, hauteur 3 m 30, hauteur totale 3 m 30. Dimensions entrées couvertes: longueur 3 m, largeur 2 m, hauteur 4 m 85, hauteur totale 4 m 85. Dimensions principales 3A/3B: longueur 20 m, largeur 17 m 13, hauteur 8 m 06, hauteur totale 8 m 06. Dimensions terrasses couvertes: longueur 6 m, largeur 4 m, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50. Dimensions entrées couvertes: longueur 3 m, largeur 2 m, hauteur 4 m 30, hauteur totale 4 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: béton en sous-sol, maçonnerie aux étages, crépissage. Façades: crépissage, teinte blanche. Couverture maisons jumelles: toits plats en solives bois, isolation, étanchéité, gravier. Couverture terrasses couvertes + entrées: toits plats en béton.

Dérogations requises: art. HA2 RCC « indice d'utilisation », art. HA15 « hauteurs ».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 juillet 2019 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 12 juin 2019

Le Conseil communal

### Pleigne

Requérant: Louis Yerly, Le Rond Pré 42c, 2807 Pleigne. Auteur du projet: Louis Yerly, Le Rond Pré 42c, 2807 Pleigne.

Projet: construction d'une remise avec 5 boxes à chevaux, sur la parcelle N° 283 (surface 59337 m<sup>2</sup>), sise Le Rond Pré. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 16 m 40, largeur 9 m 40, hauteur 3 m 10, hauteur totale 5 m 10.

Genre de construction: matériaux: béton et ossature bois. Façades: bardage bois, teinte brune. Toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2019 au secrétariat communal de Pleigne où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Pleigne, le 11 juin 2019

Le Conseil communal

### Saignelégier / Goumois

Requérant: Roger Gabriel, Vautenaivre 21, 2354 Goumois. Auteur du projet: Roger Gabriel, Vautenaivre 21, 2354 Goumois.

Projet: pose d'une conduite à lisier souterraine à 1 m de profondeur, pression maximum 40 bar, longueur totale env. 587 m, sur les parcelles N°s 301, 302, 303, 304, 314, 316, 322, 328 (surfaces respectives 7219, 6750, 5589, 939, 28675, 50516, 14941, 6603 m<sup>2</sup>), sises Vautenaivre. Zone d'affectation: agricole.

Genre de construction: matériaux: selon dossier déposé.

Dérogation requise: art. 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2019 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 11 juin 2019

Le Conseil communal

### Soubey

Requérants: Christine Keim & Olivier Murith, Chemin Perrault-de-Jotemps 7, 1217 Meyrin. Auteur du projet: dB/dubail begert/architectes epf sia, Rue des Prés 12, 2350 Saignelégier.

Projet: transformation et changement d'affectation du bâtiment N° 91: aménagement d'un appartement dans une ancienne loge à vaches, ouverture de 2 fenêtres au Sud, 1 fenêtre à l'Ouest, et velux sur pan Est + pose d'une mini-STEP et raccordement électrique à l'antenne de communication au Sud-Est, sur la parcelle N° 682 (surface 625 m<sup>2</sup>), sise Les Hormets. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux: moellons existants. Façades: crépi existant, teinte blanche. Toiture: tuiles TC existantes, teinte rouge.

Dérogation requise: art. 24d LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 12 juillet 2019 au secrétariat communal de Soubey où les oppositions, les réserves de droit ainsi

que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soubey, le 11 juin 2019

Le Conseil communal

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la nomination du titulaire à une autre fonction, le Service juridique met au concours le poste de

#### Conseiller-ère juridique à 90-100 %

**Mission:** vous élaborez des projets de textes législatifs, vous rédigez des

avis de droit, vous fournissez des conseils juridiques aux organes de l'Etat, vous participez à des groupes de travail, vous traitez des procédures, en particulier par la rédaction de décisions et de mémoires, et vous représentez l'Etat.

**Profil:** vous disposez d'une formation universitaire complète en droit suisse et du brevet d'avocat-e. Vous avez 2 à 4 ans d'expérience professionnelle. Personnalité organisée, dynamique, responsable, vous souhaitez vous engager dans le service public. Vous savez faire preuve de discrétion, de précision et d'esprit de synthèse. Vous êtes autonome et résistant aux situations conflictuelles. Vous disposez d'une excellente maîtrise de la langue française et vous rédigez avec aisance. Vous avez de bonnes connaissances de la langue allemande et des outils informatiques (notamment de MS-Office). Une expérience dans la pratique du droit public constitue un avantage.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice scientifique IV/Classe 20.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Romain Marchand, chef du Service juridique, tél. 032 420 56 30, courriel [secr.jur@jura.ch](mailto:secr.jur@jura.ch).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Conseiller-ère juridique», jusqu'au 5 juillet 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des infrastructures (SIN) met au concours le poste de

#### Technicien-ne en maintenance

**Mission:** grâce à vos connaissances techniques en électromécanique, vous assumez les tâches telles que le suivi des contrôles périodiques des installations, la maintenance préventive de 1<sup>er</sup> ordre et vous participez activement au service de piquet mis en place. Vous êtes l'interlocuteur principal concernant toutes les questions liées à la sécurité du personnel et des infrastructures du Centre A16 et de l'autoroute. Vous développez l'esprit de sécurité par l'information, la formation et l'implication de l'ensemble des collaborateurs. Par votre profil de chargé de sécurité opérationnelle et MSST, vous identifiez les dangers liés à l'exploitation des routes nationales et à la mise en œuvre de la réglementation (instructions, directives, manuels techniques, documentations, etc.). Vous aurez également la responsabilité d'être le correspondant santé sécurité au travail (MSST) pour l'ensemble de la voirie cantonale.

**Profil:** formation professionnelle supérieure (ES, ET, brevet) en automation ou en maintenance ou formation et expérience jugées équivalentes. Formation de chargé de sécurité CFST ou s'engager à la suivre dès l'engagement. Bonne maîtrise des outils MS Office et bonnes connaissances de la technique électromécanique. Personnalité organisée, dotée d'un esprit d'initiative et apte à gérer les situations d'urgences. Sens de la communication et capacité à travailler en équipe. Une aisance dans les conversations en langue allemande est nécessaire à la fonction. Permis de conduire.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Technicien-ne de maintenance/C/Classe 14.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Stadelmann, chef de section, tél. 032 420 60 83.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Technicien-ne en maintenance SIN», jusqu'au 5 juillet 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Vous pouvez envoyer vos publications par courriel à l'adresse:

**[journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)**

**jusqu'au lundi 12 heures**



Suite à la démission de la titulaire, le Service des contributions, pour la Section de gestion et coordination met au concours le poste de

### Collaborateur-trice administratif-ve

**Mission:** contrôler l'exactitude des données informatisées et la correspondance des différents fichiers, la distribution des documents fiscaux, la gestion des remboursements dévolus aux contribuables à l'issue des décisions de taxation et la redistribution des encaissements aux collectivités. En collaboration avec le chef de la Section de gestion et coordination, contrôler la fiabilité du système informatique. Traiter les problèmes particuliers relatifs aux échanges financiers entre le Service des contributions et les contribuables, ainsi qu'entre les différentes collectivités publiques qui ont droit à l'impôt (problèmes comptables, intérêts moratoires et rémunérateurs, taxes communales, etc.). Gérer l'expédition de masse du courrier fiscal (planification et surveillance de la mise sous enveloppe). Collaborer à l'établissement des formules fiscales et gérer leur stock. Participer à l'évolution de l'application informatique de facturation et de gestion des débiteurs.

**Profil:** Bachelor HEG, brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité ou niveau équivalent avec plusieurs années d'expériences ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience de 2 à 4 ans minimum. Excellentes connaissances des outils informatiques (Office). Aisance dans les chiffres. Aptitude à traiter avec les tiers et à gérer de manière autonome les tâches confiées.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice administratif-ve Vb/Classe 15.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, administrateur du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou de M. Philippe Lander, chef de la Section gestion et coordination, tél. 032 420 55 50.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve GEC », jusqu'au 12 juillet 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**journalofficiel@pressor.ch**



Suite à une mutation interne, le Service des contributions, pour la Section des personnes physiques, met au concours le poste de

### Taxateur-trice fiscal-e

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** exécution des travaux administratifs aboutissant à la taxation des personnes physiques de condition dépendante; examen des déclarations d'impôt, des formules annexes et des pièces justificatives; détermination de la taxation définitive; en cours de période fiscale, détermination des taxations provisoires.

**Profil:** Certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. CSI I exigé. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Connaissances des outils informatiques (suite Office et logiciels spécifiques à la taxation). Connaissances de la langue allemande et expérience pratique dans le domaine fiscal souhaitées.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Taxateur-trice fiscal-e II/Classe 9.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, chef du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou de M. Martial Fleury, chef de la Section des personnes physiques tél. 032 420 55 60.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Taxateur-trice fiscal-e PPH », jusqu'au 19 juin 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



Suite au départ du titulaire, le Service de l'action sociale met au concours le poste de

### Délégué-e à la jeunesse à 90 %

**Mission:** sous l'égide du canton du Jura et de la région du Jura bernois, vous assumez de manière autonome la responsabilité des domaines suivants: développement et suivi de projets de prévention, d'encouragement et de participation des jeunes; conseils aux communes et aux structures d'animation jeunesse; développement de l'animation jeunesse au sens large. Vous représentez les autorités dans

diverses commissions de coordination. Enfin, vous supervisez les travaux d'une petite équipe de chargé-e-s de projet.

**Profil:** Bachelor en sciences humaines, travail social ou animation socio-culturelle, si possible avec expérience en gestion de projets et en travail de terrain, ou formation et expérience jugées équivalentes. La maîtrise de l'allemand est un atout. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Maîtrise de la communication orale.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Assistant-e social-e/Classe 14.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2019 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont et Courtelary avec des déplacements sur demande.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Julien Cattin, chef du Service de l'action sociale, tél. 032 420 51 40 et M<sup>me</sup> Kim Maradan, secrétaire générale du Conseil du Jura bernois (CJB), tél. 031 633 75 73.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Délégué-e à la jeunesse », jusqu'au 5 juillet 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de la Baroche, un poste d'

**Enseignant-e primaire**  
(contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office)

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 1 poste comprenant 3 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-8P.

**Profil:** Bachelor HEP.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Enseignant-e primaire/Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Asuel, Charmoille, Fregiécourt et Miécourt.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Baroche, M<sup>me</sup> Christiane Chételat au 032 462 29 68.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention "Postulation", à la direction du cercle primaire de la Baroche, M<sup>me</sup> Christiane Chételat, Route principale 74, 2954 Asuel, **jusqu'au 26 juin 2019.**

**Le Conseil communal de Cœuve** met au concours le poste d'un-e

**Collaborateur-trice administratif-ve à 30 %**  
**Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.**

**Tâches principales:** collaboration étroite dans les différents travaux administratifs confiés à la préposée au contrôle des habitants et au secrétariat communal – service de guichet et téléphone, locations, gestion des sites internet, classement et archivage.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, capacités rédactionnelles, maîtrise des outils informatiques (word, excel, powerpoint, outlook), aptitude à travailler de manière autonome, être motivé-e, facilités de contact, faire de preuve de disponibilité, d'entregent, de rigueur et de discrétion.

**Traitement:** classe 7 selon l'échelle des traitements de la République et Canton du Jura.

**Entrée en fonction:** de suite ou à convenir.

**Cahier des charges:** peut être consulté au secrétariat communal.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. le Maire, Benoît Bleyaert (078 744 73 10).

**Les candidats-es** sont priés-es de faire parvenir leur postulation, accompagnée d'un curriculum vitae et des documents usuels, jusqu'au 15 juillet 2019 à l'adresse suivante: Conseil communal, Postulation, Milieu du Village 45, 2932 Cœuve.

Le Conseil communal